



« RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTIERE DU MONO »
**AIRE COMMUNAUTAIRE DE CONSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ DE LA BOUCHE DU ROY
(ACCB-Bouche du Roy)**

**PLAN D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION SIMPLIFIÉ
(2017-2021)**





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE

*Le Conseil international de coordination
du Programme sur l'Homme et la biosphère
a décidé de désigner*

Réserve de biosphère transfrontière de Mono Togo et Bénin

*pour inclusion dans le Réseau mondial
de réserves de biosphère.*

*Les principaux types d'écosystèmes et de paysages de la planète
sont représentés dans ce réseau qui est consacré à la conservation
de la diversité biologique, à la recherche et à la surveillance continue,
ainsi qu'à la définition des modèles de développement durable
au service de l'humanité.*

*La participation à ce réseau mondial facilite la coopération
et les échanges aux niveaux régional et international.*

DATE D'INSCRIPTION

14 juin 2017

DIRECTRICE GENERALE DE L'UNESCO

Mina Braung



PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE

*Le Conseil international de coordination
du Programme sur l'Homme et la biosphère
a décidé de désigner*

Mono Bénin

*pour inclusion dans le Réseau mondial
de réserves de biosphère.*

*Les principaux types d'écosystèmes et de paysages de la planète
sont représentés dans ce réseau qui est consacré à la conservation
de la diversité biologique, à la recherche et à la surveillance continue,
ainsi qu'à la définition des modèles de développement durable
au service de l'humanité.*

*La participation à ce réseau mondial facilite la coopération
et les échanges aux niveaux régional et international.*

DATE D'INSCRIPTION

14 juin 2017

DIRECTRICE GENERALE DE L'UNESCO

Irina Boranova

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES.....	6
PRÉFACE.....	7
I- CONTEXTE DE LA CREATION DE LA RESERVE.....	9
II- DESCRIPTION DU SITE DE LA BOUCHE DU ROY.....	13
2.1- Généralités.....	11
2.2- Caractéristiquessocio-démographiques.....	16
2.3- Services écosystémiques.....	17
2.4- Pressions et menaces.....	21
2.5- Opportunités et contraintes.....	22
III- ENJEUX DE CONSERVATION.....	24
IV- DEFIS MAJEURS A RELEVER.....	28
V- VISION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIE.....	29
VI- ORIENTATION STRATEGIQUE.....	30
VII- OBJECTIF GENERAL.....	31
VIII- LES UNITES D'AMENAGEMENT ET LES ACTIVITES Y AFFERENTES.....	32
IX- STRUCTURES DE GESTION ET DE GOUVERNANCE.....	36
9.1- Structure de gouvernance et de gestion.....	36
9.2- Suivi-évaluation.....	39
ANNEXE 1: PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS INSCRITES AU PAYS.....	40

SIGLES ET ACRONYMES

ABE	<i>Agence Béninoise pour l'Environnement</i>
ASECNA	<i>Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar</i>
CDB	<i>Convention sur la Diversité Biologique</i>
AP	<i>Aire Protégée</i>
CCNUCC	<i>Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques</i>
CENAGREF	<i>Centre National de Gestion des Réserves de Faune</i>
CITES	<i>Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore menacées d'Extinction</i>
CNUDM	<i>Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer</i>
DGEFC	<i>Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse</i>
EMICOV	<i>Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages</i>
FAO	<i>Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture</i>
INSAE	<i>Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique</i>
RGPH	<i>Recensement Général de la Population et de l'Habitat</i>
PAGS	<i>Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié</i>
UICN	<i>Union Internationale pour la Conservation de la Nature</i>
SDAC	<i>Schéma Directeur d'Aménagement Communal</i>

PRÉFACE

Le plan d'aménagement et de gestion simplifié de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy découle de celui de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Mono. Cette réserve est l'association de deux réserves nationales dans une zone commune transfrontalière (Bénin et Togo) avec une aire totale de l'ordre de 346 285 hectares (ha) pour une population d'environ 2 015 000 habitants ayant pour principales activités l'agriculture à petite échelle (palmiers à huile et noix de coco), le pâturage, la sylviculture et la pêche. C'est le fruit d'un projet mis en œuvre par la GIZ sous le financement du Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire de la République fédérale d'Allemagne (BMUB) dans le cadre de l'Initiative pour le Climat (IKI). Le Comité néerlandais de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN NL) soutient également le processus à travers les actions de plaidoyer et de communication. Sous la supervision des collectivités territoriales, le processus de création et d'accompagnement technique est assuré par l'organisation non gouvernementale Eco-Benin au niveau du site de la Bouche du Roy.

L'ACCB - Bouche du Roy s'étend sur les communes de Grand-Popo et de Comè. Elle couvre une superficie de 9678 hectares. Ces dernières années, il est remarqué une dégradation avancée de la biodiversité due à des pressions anthropiques (surexploitation des ressources halieutiques, coupe des espèces ligneuses de mangroves et des plantations de cocotiers, installation des habitations humaines, etc.) et naturelles (changements climatiques, ensablement des cours et plans d'eau). Cette situation a motivé la mise en place de de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité avec un système de gestion et de protection de cette aire, qui renferme beaucoup d'espèces de faune et de flore figurant sur la liste rouge de l'IUCN. Le présent plan de gestion a identifié les opportunités à valoriser pour une conservation de cette aire. Pour atteindre cet objectif, un zonage a été fait en trois parties définies de façon consensuelle avec les populations locales. Il s'agit de :

(i) L'aire centrale dont l'objectif est la conservation intégrale des ressources naturelles et de la biodiversité à travers la restauration, la promotion de l'éducation à l'environnement, l'écotourisme ainsi que la recherche ;

(ii) La zone tampon destinée à la pêche durable, l'utilisation durable des mangroves, la promotion de l'éducation à l'environnement et l'écotourisme, les activités de reboisement ainsi que le développement des activités socio-économiques compatibles avec la conservation des ressources naturelles;

(iii) La zone de transition dédiée à une pêche durable et l'utilisation durable des mangroves, la promotion de l'éducation à l'environnement et de l'écotourisme ainsi qu'au développement des activités socio-économiques compatibles avec la conservation des ressources naturelles.

Ainsi, la matérialisation physique des limites de l'aire centrale à partir des éléments biologiques, la restauration et l'enrichissement avec les espèces locales adaptées, la surveillance de l'aire, la construction des pistes d'accès, l'écotourisme, les activités génératrices de revenus etc. sont les activités prioritaires retenues de concert avec les populations riveraines de l'aire pour être mises en œuvre sur une période de cinq (5) ans. Le coût estimatif pour la mise en œuvre des actions est évalué à cinq cent dix-neuf millions deux cent six mille deux cent quarante (confère annexe). Des indicateurs sont définis pour évaluer de façon périodique l'évolution des activités prévues dans le présent plan de gestion.

Cette réserve a reçu la reconnaissance MAB UNESCO. Selon l'UNESCO, les réserves de biosphère sont des sites d'apprentissage du développement durable destinés à concilier la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Cette synthèse du plan d'aménagement et de gestion simplifié de l'aire de conservation communautaire de la biodiversité de la Bouche du Roy, initié par le projet Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono reste un outil de décision qui aidera à planifier l'ensemble des actions à entreprendre pour le développement local et la protection durable de l'aire.

Le Maire de Grand-Popo
Monsieur Anani HLONDJI



I- CONTEXTE DE LA CREATION DE LA RESERVE

La réserve dans sa grande superficie fait partie intégrante du site RAMSAR 1017. Elle est donc située dans une zone humide d'importance internationale édifiée par le fleuve Mono frontalier du Bénin et du Togo. C'est aussi un espace côtier marin qui a une forte potentialité écotouristique sur le plan culturel et cultuel très fréquenté par les populations de Porto-Novo, Cotonou, Ouidah et de la ville voisine de Lomé.

La réserve dispose de divers paysages non pris en compte par le réseau actuel des aires protégées du Bénin notamment les littoraux, les zones humides (site Ramsar 1017), les savanes guinéennes, les plaines alluviales du Mono, la dépression à vertisol de Tchi, les presqu'îles et les îlots de forêts sacrées. Ces différents paysages sont caractérisés par des écosystèmes typiques du sillon dahoméen (Dahomey Gap) sur plaines, plateaux et milieux marins et côtiers de l'océan atlantique (les mangroves, les prairies marécageuses, les forêts marécageuses, les forêts ripicoles, etc.). Ces différents écosystèmes abritent une diversité d'espèces floristiques et fauniques dont certaines sont menacées au Bénin, en Afrique et sur le plan international (palétuviers, tortues marines, lamantins d'Afrique, hippopotames, oiseaux migrateurs paléarctiques, etc.) ; d'où la nécessité de sa conservation.

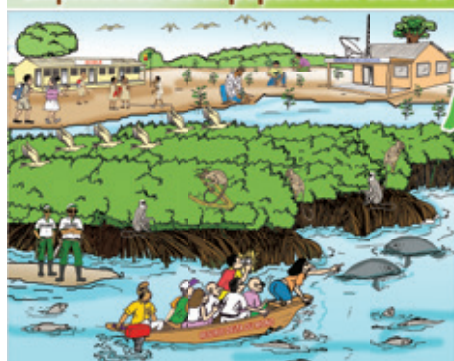
Le processus de création de la réserve de biosphère transfrontière financé par le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sûreté nucléaire de la République fédérale d'Allemagne (BMUB) avec l'appui technique de la GIZ et est conduit sur le terrain par les ONG ECO-BENIN, Africa Mobile Nature et Nature Tropicale avec les autorités et populations locales au Bénin. Il a été marqué par plusieurs actions dont les plus déterminantes sont :

- (i) La délimitation et la cartographie participative et le zonage du site ;
- (ii) L'élaboration des conventions locales de gestion des ressources du site ;
- (iii) La mise en place du cadre institutionnel de gestion ;
- (iv) La mise en place d'un cadre juridique et légale de gestion ;
- (v) L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion.
- (vi) La mise en place des instances locales de gestion des ressources naturelles ;
- (vii) La surveillance et le suivi écologique de la faune et de la flore dans l'aire communautaire.

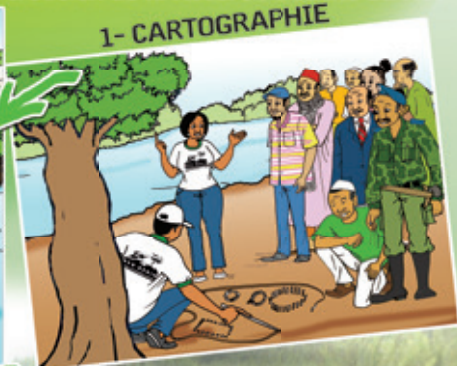
Ainsi, au démarrage du projet de création de la réserve de biosphère transfrontière financé par le Ministère Fédéral de l'Environnement de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sûreté Nucléaire de la République Fédérale d'Allemagne et exécuté par la GIZ (Bénin, Togo), un atelier de lancement tenu à Grand-Popo le 30 octobre 2014 a réuni tous les acteurs du processus. Cet atelier a été l'occasion d'informer tous les acteurs sur l'initiative et le processus de mise en place de la réserve. A la suite, plusieurs consultations ont été effectuées tant au niveau local, national que transfrontalier.

Création de la Réserve de Biosphère du Delta du Mono

Implication de la population dans la création de la Réserve Bouche du Roi



1- CARTOGRAPHIE



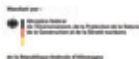
2- CONVENTIONS

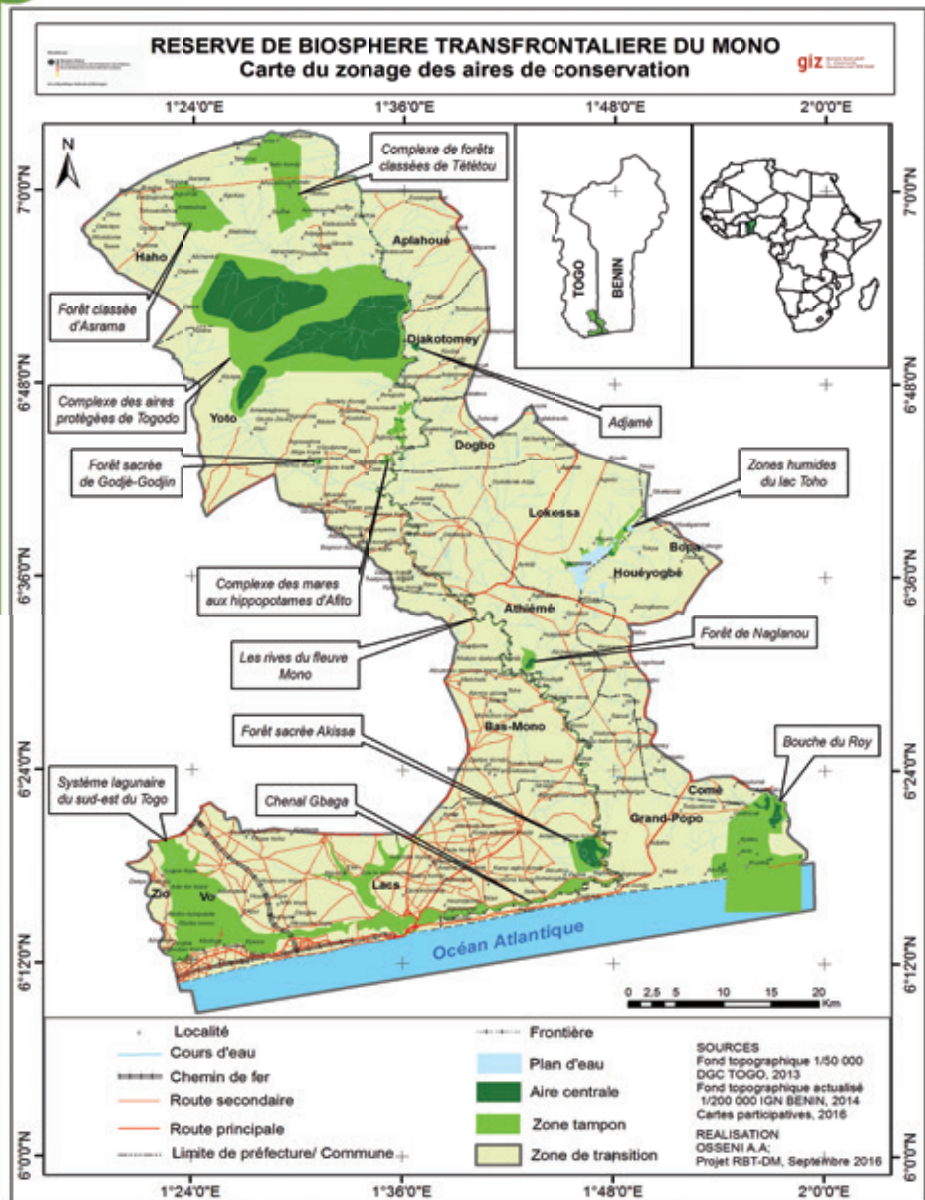


4- ACTIVITES COMMUNAUTAIRES



3- SURVEILLANCE





Cette carte a été obtenue à partir d'un zonage de la réserve transfrontalière sur la base des critères et schéma de MAB-UNESCO de façon participative avec les communautés locales.



II- DESCRIPTION DU SITE DE LA BOUCHE DU ROY

2.1- Généralités

Nom de l'aire protégée :

Aire Communautaire de Conservation de la Biodiversité de la Bouche du Roy (ACCB – Bouche du Roy).

Coordonnées géographiques :

Il se situe entre 6°15' et 6°23' de latitude nord et 1°52' et 1°59' de longitude est. La figure 1 présente la carte de situation de l'ACCB de la Bouche du Roy.

Superficie :

La zone continentale et marine de la Bouche du Roy est d'une superficie d'environ 9678 hectares.

Catégorie de gestion de l'UICN :

Cette aire est classée prioritairement dans la catégorie VI compte tenu de son principal objectif de gestion qui est l'utilisation durable des écosystèmes basée sur des initiatives locales de gestion.

Gestionnaire mandaté :

La gestion de l'aire est déléguée à l'Association de Conservation et de Promotion de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy (ACP-Doukpo) qui sert d'interface entre les Mairies qui sont les maîtres d'ouvrage et le

Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) qui est l'organe étatique accrédité pour la gérance des réserves de biosphère.

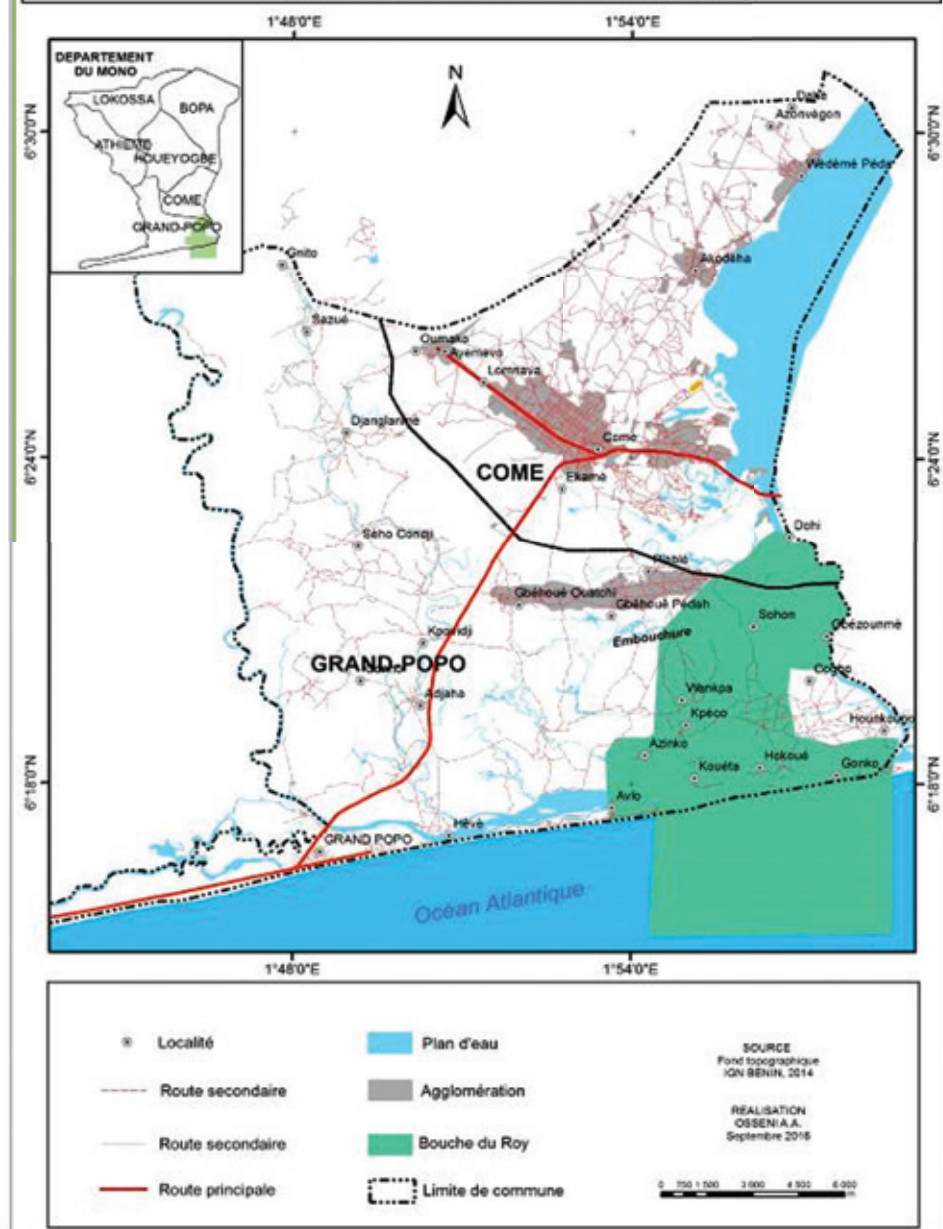
Statut légal (arrêté de création) :

L'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy est créée par les arrêtés N°94/052/C-GP/SG/SDLP-SEHAVE de la Commune de Grand-Popo du 14 septembre 2016 et N°93/77/CC/SG-SADE de la Commune de Comè du 15 septembre 2016.

Description des aires centrales indiquant leur statut juridique, leur étendue et leurs principaux objectifs de conservation	
Etendue	394,8 ha répartis en 10 aires centrales.
Statut juridique	Aire communautaire de conservation de la biodiversité, reconnue par des arrêtés communaux et un arrêté préfectoral.
Principaux objectifs de conservation	Conservation intégrale des ressources naturelles et de la biodiversité à travers la restauration, la promotion de l'éducation à l'environnement, de l'écotourisme ainsi que la recherche.
Règles de gestion	<p><u>Accès</u> : Il est soumis à une autorisation écrite adressée au président de l'association Doukpo.</p> <p><u>Activités autorisées</u> : L'éducation environnementale, la recherche, l'éducation et la formation sont permises après autorisation de l'association Doukpo.</p> <p><u>Activités interdites</u> : La chasse, l'exploitation des ressources halieutiques, l'exploitation du jonc, l'exploitation des mangroves, l'exploitation agricole, l'exploitation de la faune, la transhumance, l'élevage, l'aquaculture et la pisciculture, l'émondage, la mutilation, l'ébranchage, la recherche d'écorce et de feuilles ; la destruction, le déplacement ou l'enlèvement de tout une ou partie des bornes, marques ou clôtures servant de limites à l'aire centrale.</p> <p><u>Sanctions et procédure</u> : Toute personne surprise en flagrant délit paiera une amende de 100.000 FCFA à verser dans la caisse de l'association Doukpo en plus des cérémonies expiatoires de la divinité désacralisée. Les produits illicitement prélevés et les moyens utilisés feront objet de saisie.</p>
Description des différentes zones tampons, leur statut juridique, et règle de gestion	
Etendue	8305,13 ha en une zone tampon.
Statut juridique	Aire communautaire de conservation de la biodiversité

	reconnue par un arrêté communal.
Principaux objectifs de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation durable des mangroves ; • Promotion de l'éducation à l'environnement et de l'écotourisme ; • Reboisement ; • Développement des activités socio-économiques compatibles avec la conservation des ressources naturelles.
Règles de gestion	<p><u>Activités autorisées</u> : chasse, élevage et pêche contrôlées, transhumance contrôlée, tourisme contrôlé, exploitation contrôlée de la faune et des PFNL, éducation à l'environnement ; agriculture de conservation ;</p> <p><u>Activités interdites</u> : capture de toute espèce animale protégée, coupe et ramassage de bois de mangrove sans autorisation de l'association Doukpo, utilisation des produits chimiques de synthèse en agriculture sur le site et le long des berges de la Bouche du Roy, la transhumance non contrôlée, défrichements de bois et de broussailles à moins de 25 m de part et d'autre le long des rives, des cours et plan d'eau ; l'abattage, l'émondage, l'ébranchage, la mutilation, l'incinération, la saignée des essences protégées.</p> <p><u>Sanctions et procédure</u> : sanctions et peines encourues par tout délinquant sont consignées aux articles 51 à 55 de la convention locale de gestion.</p>
Description des différentes zones tampons, leur statut juridique, et règle de gestion	
Objectif de gestion	Promotion de la pêche responsable et utilisation durable des mangroves, la promotion de l'éducation à l'environnement et de l'écotourisme ainsi que le développement des activités socio-économiques compatibles avec la conservation des ressources naturelles.
Règles de gestion	Aucune règle de gestion spécifique n'est définie dans la convention locale. Les règles de gestion de la zone sont celles définies par les textes réglementaires de la république et notamment du secteur forestier et du secteur de la pêche.

RESERVE DE BIOSPHERE DU MONO AU BENIN Carte de localisation du site Bouche du Roy



PROJET RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTALIERE DU DELTA DU MONO Carte Participative des vocations du site de la Bouche du Roy



Interdiction de pêche	Centre de santé	Zone culture	Zone Centrale
Tortue	Eglise	Palmeraie	Zone tampon 1
Crocodile	Ecole	Cocoteraie	Zone Tampon 2
Lamantin	Grand-Couvert	Plantation d'Anacarde	Plan d'eau
Village et Hameau	Collège	Mangrove	Plage
Forêt Sacrée	Marché	Culture de Jonc	Océan Atlantique
Production de sel	Dauphin	Savane marécageuse	Prairie marécageuse
Présence de singe	Baleine	Route principale	Zone d'habitation
		Piste	

REALISATION
Communes villageoises
avancées du site de la Bouche
du Roy, CNR Ecobiosphère
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
Avril 2019

2.2- Caractéristiques socio-démographiques

- **Population, composition, croissance**

Deux communes partagent l'autorité de l'ACCB-Bouche du Roy. Ce sont les communes de Grand Popo représentée par les arrondissements d'Avlo et Gbéhoué et la commune de Comé représentée par l'arrondissement d'Agatogbo. Le tableau 1 renseigne sur les données démographiques des deux communes et des arrondissements riverains de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy.

Tableau 1: Population des communes et des arrondissements typiquement riverains de l'ACCB-Bouche du Roy

	Population Totale	Homme	Femme	Taux de croissance
Commune : Grand-Popo	57 636	28 237	29 399	3,19%
Arrondissement : Avloh	4 741	2 319	2 422	
Arrondissement : Gbéhoué	5 977	2 946	3 031	
Commune : Comè	79 989	38 507	41 482	2,79%
Arrondissement : Agatogbo	13 126	6 347	6 779	

Source : RGPH4 - 2013

- **Groupes vulnérables, niveau de pauvreté et dépendance vis-à-vis de l'aire protégée**

Au nombre des groupes vulnérables on peut distinguer les jeunes, les femmes et les personnes âgées. Il s'agit ici d'une vulnérabilité sociale qui couvre les aspects relatifs à la santé et au pouvoir d'achat.

Tableau 2 : Indice de pauvreté monétaire et indice de pauvreté non monétaire

Commune	Incidence de pauvreté monétaire 2011 (%)	Incidence de pauvreté monétaire 2015 (%)
Comè	45,18	41,31
Grand-popo	47,67	48,80

Source : INSAE-EMICoV, 2015

Sur la base des données du tableau 2, on comprend qu'au regard de cette pauvreté ambiante, les populations locales dépendront de plus en plus des ressources naturelles à travers le degré de pression de prélèvement direct des ressources (faune, flore) pour l'autoconsommation et pour la commercialisation, la demande en terre d'habitation et de production agricole. D'où la nécessité d'initier des activités génératrices de revenus (AGR) et une planification des activités pouvant améliorer la vie socio-économique des riverains en général et notamment des groupes vulnérables en particulier.

2.3- Services écosystémiques

Les services écosystémiques dont bénéficient les communautés riveraines du site de la Bouche du Roy sont de plusieurs types. Il s'agit des services d'approvisionnement, de régulation, de support et des services socio-culturels.

• **Services d'approvisionnement**

Le site de la Bouche du Roy fournit aux populations différents écosystèmes :

- les espèces médicinales. Plusieurs espèces aussi bien végétales que animales sont exploitées par les populations dans la médecine traditionnelle pour traiter plusieurs maladies. Il s'agit par exemple pour ce qui concerne les plantes de *Zanthoxylum zanthoxyloides*, *Remirea maritima*, *Rhizophora racemosa*, *Rauvolfia vomitoria* et pour les animaux, des organes des espèces de tortues marines (*Lepidochelys olivacea*, *Dermochelys coriacea*, *Chelonia mydas* et *Eretmochelys imbricata*) et du sitatunga (*Tragelaphus spekeii*), etc sont sollicitées.
- les espèces alimentaires. Elles fournissent de la nourriture d'origine animale et végétale aux populations locales pour l'autoconsommation et la vente. Les plantes alimentaires d'importance sont : *Cocos nucifera*, *Chryso-balanus icaco*, etc, et les espèces animales sont presque toutes consommées (oiseaux gibiers, tortues marines, lamantin d'Afrique, *Cardiosoma armatum*, les poissons, les huitres, *Arvicanthis niloticus*, etc.)
- Signalons que ses écosystèmes fournissent également d'autres produits non moins négligeables aux populations comme du sel, du bois (bois d'œuvre, bois de service et bois énergie), de la paille pour construction (paille de *Cocos nucifera*), de la chaume de plusieurs espèces de *cyperaceae* ou de *poaceae* pour la fabrication de natte et toiture (*Imperata cylindrica*, *Cyperus articularis*, *Typha australis*, etc.) et le pâturage pour le bétail.

- **Services de Régulation**

Les populations riveraines du site de la Bouche du Roy bénéficient de nombreux services de régulation assurés par le fonctionnement des écosystèmes à travers la purification de l'air par les plantes grâce à la photosynthèse, la régulation du climat à l'échelle locale à travers le piégeage du carbone atmosphérique au sein des écosystèmes. Ainsi, les écosystèmes de mangroves contribuent à l'épuration de l'eau et la fixation des côtes contre l'érosion côtière ; ils servent aussi de brise vent et d'effet tampon aux inondations. Il y a également, de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes qui jouent un rôle important dans la pollinisation au sein de ces écosystèmes.

Toutefois, la forte anthropisation de ces écosystèmes altère la qualité des services de régulation fourni au niveau de ce site.



- **Services socio-culturels**

Les écosystèmes du site de la Bouche du Roy fournissent des bénéfices non matériels à travers la satisfaction spirituelle et culturelle (cérémonie culturelle et culturelle dans les forêts sacrées), les activités récréatives, de loisir et d'éducation environnementale (sortie pédagogique des apprenants dans ces

écosystèmes, etc.), l'éveil à la création artistique (dessins des bas-reliefs au niveau des temples, folklore), le bien-être et la satisfaction morale humaine (embrun marin, etc.)

- **Services de support**

Les services de support au niveau des écosystèmes de la Bouche du Roy sont ceux qui permettent la production de tous les autres services précités. Il s'agit de :

- la fourniture d'habitat à des espèces de faune ;
- la rétention du sol et le contrôle de l'érosion par le couvert végétal ;
- l'approvisionnement des deltas en nutriments et le cycle bio-géochimique.

En tant qu'écosystème d'interface entre deux types de milieux, la mangrove sert par exemple de support de reproduction pour la faune des milieux marins et terrestres.

2.4- Pressions et menaces

Les formes de pression au niveau du Site de la Bouche du Roy sont de deux sortes, les pressions d'origine anthropique et les pressions naturelles. Au nombre des pressions anthropiques on peut citer :

- la pression liée à l'installation des habitations humaines en raison de la poussée démographique de la population a empiété sur les terres exoncées autrefois laissées en jachère ;
- le défrichement des terres à des fins agricoles a occasionné la secondarisation de la plupart des écosystèmes de la région. Il n'existe quasi-plus d'écosystème primaire si ce n'est les zones sacrées qui ont encore en partie gardées leur intégrité écologique ;
- la pression de pêche a occasionné une raréfaction des produits de pêche et du coup certains pêcheurs fautes d'activités se sont reconvertis à l'agriculture ; ce qui engendre par ricochet une pression sur les terres agricoles autrefois non utilisées ;
- la pression de coupe des espèces ligneuses de mangroves et des plantations de cocotier à des fins de construction, de bois énergie, etc ;
- les pressions de cueillettes sur les ressources animales. Elles concernent notamment le braconnage des diverses espèces déjà vulnérables comme le lamantin, les tortues marines, etc.

Le ramassage des escargots, l'exploitation des huîtres constituent des formes de ramassage traditionnel qui pourraient également représenter une menace à la survie des populations de ces espèces. Le tableau 5 renseigne sur le niveau d'importance de chaque type de pression anthropique dans les différentes zones.

Tableau 5 : Formes et niveau de pressions sur les ressources du Site de la Bouche du Roy

Site de la Bouche du Roy	Types de pressions anthropiques				
	Pression agricole	Coupe de bois	Chasse	Pêche	Braconnage
Zone Est	+	++	+	+++	++
Zone Sud	+	++	+	+++	+++
Zone Nord	++	+	++	++	+

Source : Données de terrain de Eco-Benin ONG, 2016

Légende : + = **peu**, ++ = **alarmant**, +++ = **très alarmant**

En ce qui concerne les pressions naturelles, il y a les inondations cycliques et l'érosion côtière. Mais la mangrove du site de la Bouche du Roy constitue un écosystème résilient à ces risques climatiques.

2.5- Opportunités et contraintes

• **Opportunités**

La conservation du site de la Bouche du Roy offre de nombreuses opportunités aux communautés locales à travers une dynamique locale axée sur la recherche de financement pour la conservation et l'amélioration du niveau de vie des populations locales à travers la construction de différentes infrastructures socio-communautaires (centre de santé, école, forage, etc) et le développement des activités économiques. L'ensemble de ces activités permet de créer de l'emploi pour les jeunes et les femmes et par conséquent amorcer un développement durable au sein des communautés locales.

L'érection de ce site en aire de conservation est aussi un champ expérimental pour la recherche et est une opportunité pour le Bénin d'honorer divers engagements et conventions internationaux (la convention sur la diversité biologique, la convention RAMSAR, la convention sur les espèces migratrices de faune, etc.)

• **Contraintes**

Une des contraintes majeures à la préservation du site est la pression anthropique. Les terres concédées par les communautés ont besoin d'être sécurisées par un acte de dénomination afin d'éviter tout conflit foncier sur les aires en conservation.

Création de la Réserve de Biosphère du Delta du Mono

CONVENTION CADRE DE LA BOUCHE DU ROY

1 Ne pas chasser/capturer les animaux tels que les varans, les pangolins, les lamantins...



2 Ne pas utiliser des acadjas, barrages et des filets à petites mailles dans les zones à protéger



3 - Ne pas mettre le feu pour attraper les crabes.
- Ne pas utiliser les pesticides et engrais chimiques pour l'agriculture et le maraîchage sur les berges du fleuve.



4 Ne pas pêcher/capturer les baleines, les dauphins, les tortues



5 Ne pas couper la mangrove dans les zones strictement protégées



giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH





III- ENJEUX DE CONSERVATION

- ***Au niveau national :***

Le site est situé dans un écosystème marin ayant des spécificités qu'on ne trouve nulle part ailleurs au Bénin. Allant des écosystèmes de mangrove, les forêts rupicoles, de vastes prairies marécageuses aux plantations littorales et des embouchures, le site est constitué de paysages uniques au Bénin mais malheureusement non protégé par le système de réseau d'aires protégées actuelles du pays. L'existence du site de la Bouche du Roy permet non seulement de combler le gap de conservation de ces écosystèmes mais aussi de maintenir la diversité des paysages au Bénin. Il faut noter que la création du site de la Bouche du Roy s'inscrit dans une approche de création de réserve marine au Bénin pour ainsi préserver les espèces fauniques et floristiques menacées de disparition. Le tableau 6 présente un aperçu des espèces menacées sur le site de la Bouche du Roy.

Tableau 6 : Espèces de flore et de faune menacées sur le site de la Bouche du Roy

Groupe taxonomique	Nom commun en français	Espèce	Statut Conservation liste rouge UICN Bénin	Statut Conservation liste rouge UICN International
Faune	Lamantin d'Afrique	<i>Trichechus senegalensis</i>	CR	VU
	Genette tigrine	<i>Genetta tigrina</i>	NE	LC
	Loutre à joue blanche	<i>Aonyx capensis</i>	EN	NT
	Tortue verte	<i>Chelonia mydas</i>	EN	EN
	Tortue à écailles	<i>Eretmochelys imbricata</i>	CR	CR
	Tortue olivâtre	<i>Lepidochelys olivacea</i>	EN	VU
	Tortue-Luth	<i>Dermochelys coriacea</i>	CR	VU
	Sterne royale	<i>Thalasseus maximus</i>	NE	LC
	Sitatunga	<i>Tragelaphus spekeii</i>	EN	LC
Flore	Palétuvier gris	<i>Conocarpus erectus</i>	EN	LC
	Dodonée visqueuse	<i>Dodonaea viscosa</i>	NE	LC
	Verveine noueuse	<i>Phyla nodiflora</i>	NE	LC
	Paletuvier rouge	<i>Rhizophora racemosa</i>	VU	LC
	Paletuvier blanc	<i>Avicennia germinans</i>	VU	LC
	Fagara jaune	<i>Zanthoxylum zanthoxyloides</i>	VU	—
	<i>Rauvolfia vomitoria</i>	NT	—	

Légende : CR: En danger critique d'extinction; VU: Vulnérable; EN: En danger; LC: Préoccupation mineure; NT: Quasi menacée; NE: Non évaluée

En effet, l'espace sert depuis des décennies de site de ponte à certaines espèces migratrices emblématiques pour leur reproduction. Aujourd'hui des techniques embryonnaires sont mises en place par les populations locales pour faire éclore des œufs de tortues marines ; des activités touristiques sont organisées autour des lâchées en mer des petites tortues marines.

Il existe des sites sacrés dédiés à différents rites initiatiques comme le Mami, le Dan, Yehoué, Zangbéto qui sont des sociétés secrètes de la région et dont les cérémonies se font dans les reliques de forêts sacrées au niveau de la Bouche du Roy.

Le Bénin dans le secteur forestier s'est doté d'une vision qui considère les ressources forestières comme supports essentiels aux maintiens d'une meilleure qualité de vie à partir desquelles, l'on peut satisfaire les besoins sociaux et produire des richesses pour réduire la pauvreté. Ainsi, la vision de la nouvelle politique forestière du Bénin à l'horizon 2025 est articulée comme suit : « Un Bénin vert où les ressources forestières, fauniques et naturelles sont gérées de manière durable pour la satisfaction des besoins écologiques, économiques et socio – culturelles des populations et contribuent à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre les changements climatiques ».

Pour ce qui concerne la conservation de la biodiversité, à travers la Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020, le Bénin a formulé sa vision comme suit : « D'ici à 2020, les collectivités territoriales décentralisées, l'Etat et la Société civile s'impliquent davantage dans les actions concrètes et concertées de connaissance, de valorisation, de conservation et de restauration de la diversité biologique pour le développement socio-économique et le bien-être des populations du Bénin »

- ***Au niveau régional et international***

Le site de la Bouche du Roy est l'un des plus grands quartiers de migration des oiseaux paléarctiques au Bénin. Il y a donc nécessité de conserver ces écosystèmes pour assurer cette migration trophique et une contribution significative pour le maintien du réseau d'aire de migration à l'échelle mondiale.

De plus, l'environnement géographique de la réserve est l'embouchure de deux grands cours d'eau au Bénin (le fleuve Mono et le lac Ahémé), donc c'est une zone écologique sensible qui sert d'interface entre le milieu marin salin et le milieu d'eau douce. La préservation de ce type de milieu permet de sauvegarder des espèces de poissons, de batraciens, et tortues marines qui migrent dans cet espace pour assurer leur reproduction.

Au niveau international le Bénin est signataire de la Convention sur la Diversité

Biologique dont la vision stipule « D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ». La nécessité de protéger le site de la Bouche du Roy rime avec cette ambition internationale.

A l'horizon 2021, l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy est une aire protégée fédérant les efforts de conservation de plusieurs acteurs pour la sauvegarde des espèces de faune et de flore et pour le développement durable et équitable des communautés à la base.



IV- DEFIS MAJEURS A RELEVER

A la lecture du diagnostic établi aussi bien sur le plan de la gestion des ressources naturelles de l'aire communautaire de conservation de la Biodiversité de la Bouche du Roy, que des conditions socio-économiques, plusieurs défis restent à relever. Au nombre de ces défis nous pouvons citer notamment :

- La maîtrise et la mise en œuvre des règles localement établies pour la conservation des ressources naturelles avec, pour et par les populations locales ;
- La mobilisation de ressources pour le renforcement de la gouvernance autour de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy ;
- L'amélioration des conditions de subsistance des communautés à travers la promotion d'activités génératrices de bénéfices en lien avec la protection des ressources de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy.



V- VISION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIE

Fort de la vision du Bénin dans le secteur forestier, la conservation de la biodiversité, et en s'appuyant sur les visions et objectifs des plans de développement communaux des communes riveraines, la vision de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy s'énonce comme suit :

A l'horizon 2021, l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy est une aire protégée fédérant les efforts de conservation de plusieurs acteurs pour la sauvegarde des espèces de faune et de flore et pour le développement durable et équitable des communautés à la base.



VI- ORIENTATION STRATEGIQUE

En s'appuyant sur les opportunités, contraintes au niveau de cette aire communautaire, trois grandes orientations stratégiques ont été formulées.

Il s'agit de :

- Mettre en œuvre une politique offensive de plaidoyer et de partenariat en vue de la mobilisation des ressources en faveur de la conservation des espèces et de leurs habitats ;
- Renforcer les capacités managériales des acteurs à la base pour une meilleure appropriation des objectifs et stratégies de gestion ;
- Développer un mécanisme de suivi évaluation des actions engagées.



VII- OBJECTIF GENERAL

Le Plan de Gestion de l'ACCB-Bouche du Roy vise comme objectif la conservation des ressources naturelles et la biodiversité (notamment poisson, mangroves, lamantin et tortues) en vue de promouvoir une pêche durable, un tourisme durable et l'éducation environnementale.

De façon spécifique les priorités à prendre en compte dans la mise en œuvre du plan de gestion sont :

- assurer la protection et la restauration des écosystèmes naturels ;
- développer des activités existantes, économiquement rentables et compatibles à la conservation en faveur de la population locale ;
- contribuer à l'autogestion des structures locales de gestion mise en place.



VIII- LES UNITES D'AMENAGEMENT ET LES ACTIVITES Y AFFERENTES

Zone d'Aménagement	Unités d'Aménagement	Activités définies
AIRE CENTRALE	Restauration et enrichissement	Matérialisation physique des limites de l'aire centrale à partir des éléments biologiques
		Restauration et enrichissement avec les espèces locales adaptées
		Mise en place d'infrastructures de valorisation du potentiel écotouristique
		Surveillance du l'aire protégée (Mise en place des comités de surveillance, Elaboration d'une stratégie de surveillance, Formation et renforcement logistique des agents de surveillance, Organisation régulière de patrouille de surveillance, etc.) Biomonitoring (Suivi des espèces migratrices d'oiseaux et de tortues marines ; Suivi périodique des populations d'espèces de faune et de flore indicatrices de la qualité de l'habitat, Suivi de la qualité des eaux, etc.)

		Recherche (inventaire des espèces aviennes pour le tourisme ornithologique, définition des zones de concentrations pour le tourisme ornithologique, Elevage de guide d'élevage des espèces piscicoles, Elaboration de guide d'itinéraire technique de production de quelques espèces forestières locales, etc.)
	Sacralisation	<p>Sacralisation des lambeaux forestiers et matérialisation physique des lieux sacrés à partir des symboles</p> <p>Recherche (Dynamique de la régénération naturelle des habitats)</p>
ZONE TAMPON	Pêche	Appui au développement des périmètres piscicoles pour la production des crevettes, huitres et poissons
		Activité de réglementation de la pêche (Délimitation des zones d'interdictions, Définition et mise en place de règles locales de gestion des pêcheries, Mise en place de la police de pêche, organisation des marchés de vente des produits de pêches)
		Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale marine et équipements (Formation sur les règles et techniques de gestion des pêcheries, achat d'équipements et barques motorisées, Formation sur techniques de conservation des produits de pêches, etc.)
		Conservation et aménagement des sites de pontes
		Mise en place des unités d'écloserie d'œuf de tortue marine
		Organisation régulière des lâchées de bébés tortues
		Mise en place de programme spécifique de conservation, axée sur le Lamantin et des Tortues marines

Zone d'Aménagement	Unités d'Aménagement	Activités définies
ZONE TAMPON	Reboisement et ranching	<p>Plantation de cocotiers et d'espèces à croissance rapide en bois de service et énergie</p> <p>Réalisation d'arboretum et/ou de jardin de plantes médicinales</p> <p>Réalisation des ranchs de petits gibiers</p>
	Conservation et Restauration des Mangroves	<p>Délimitation des aires de mangroves dégradées et régénération assistée dans les mangroves</p> <p>Règlementation de l'utilisation des mangroves (mise en place de mesure endogène)</p> <p>Renforcement des capacités des femmes pour le développement des activités de saliculture</p> <p>Réalisation de pépinière d'essences végétales locales</p>
	Agriculture de conservation	<p>Développement de l'agroforesterie en association avec les céréales et les légumineuses</p> <p>Développement de l'agriculture biologique autour des cultures maraichères</p>
	Ecotourisme et éducation	<p>Mise en place des outils et infrastructures de valorisation du potentiel écotouristique de l'aire communautaire de conservation de la biodiversité (construction de mirador, construction d'Eco-lodge, acquisition de barque, gilet, jumelle longue vue, etc.)</p> <p>Réalisation des outils de communication écotouristique (poster, dépliant, film documentaire, autocollant, Tee-Shirt, etc.)</p> <p>Formation des guides écotouristiques</p> <p>Formation des jeunes scolaires pour la réalisation des pépinières, collecte des semences et conservation de l'environnement</p> <p>Réalisation et matérialisation des circuits écotouristiques</p>

Zone d'Aménagement	Unités d'Aménagement	Activités définies
ZONE DE TRANSITION	Pas d'UA	Mise en place de musée de pêche et de tortues (Construction du bâtiment du musée, répertoire des us et coutumes, matériel lié à la pêche dans la région, répertoire des connaissances lié aux tortues, film documentaire sur les tortures et pêches, planche sur les tortures depuis la ponte jusque l'éclosion, etc.)
		Réalisation des infrastructures socio-communautaires (centre de santé, école, latrine, forage, puits, etc.)
		Réalisation de Bureau pour l'association Doukpo
		Organisation régulière de foire et manifestation autour des aires de la réserve pour présenter les produits de l'aire et favoriser le brassage socio-culturel
		Renforcement des capacités des femmes pour le développement des activités de saliculture, la réalisation de pépinière d'essences végétale locales
		Appui des caisses autonomes à l'association pour le développement des activités
		Plantation de case de bois énergie



IX- STRUCTURES DE GESTION ET DE GOUVERNANCE

9.1- Structure de gouvernance et de gestion

La Bouche du Roy étant une aire communautaire de conservation de la biodiversité dont les terres ont été concédées par les populations locales à des fins de conservation, le système de gestion doit contraster avec ceux connus jusque-là où l'Etat est le détenteur des terres (domaine classé) et être participatif avec les populations riveraines (cogestion). Dans ce cas présent, la gestion est mandatée et consiste à la délégation du pouvoir de gestion à un organe mis en place de façon consensuelle par l'ensemble des deux mairies riveraines, en l'occurrence l'Association de Conservation et de Promotion de l'ACCB-Bouche du Roy (ACP-DOUKPO) déjà existante.

Les instances de gestion mises en place sont :

- Un comité villageois de gestion des ressources naturelles (CVGRN) est mis en place dans les villages riverains de chacune des trois zones. Le CVGRN est formé des membres provenant des différents groupements et associations villageoises déjà existants (groupement de femmes, association de jeunes, confrérie de chasseurs, dignitaires de culte, association de pêcheurs, etc). Ce comité a pour rôle de veiller à l'utilisation rationnelle et la

sauvegarde des ressources naturelles sur le terroir villageois concerné en relation avec la réserve (surveillance au niveau des villages relevant de leur attribution, restauration et reboisement des aires protégées, alerte sur des indicateurs spécifiques de gestion ; etc.)

- un Conseil de Gestion des Ressources Naturelles par zones (CGRN-Zone Est, CGRN-Zone Sud, CGRN-Zone Nord). Etant donné que l'aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy comporte trois zones (Zone Sud Est, Zone Nord, Zone Sud Ouest), cette association est une émanation des comités villageois de gestion au niveau de chaque zone. Ledit conseil a pour attribution de mettre en application les grandes orientations (les directives de gestion et d'aménagement, mise en œuvre des programmes d'intervention, la gestion comptable des actions, etc.) et de veiller à la tenue régulière des réunions au niveau villageois.
- une Association de Conservation et de Promotion de l'ACCB-Bouche du Roy (ACP-DOUKPO) qui est l'association faîtière regroupant les trois CGRN. C'est l'Association mandatée ayant le rôle administratif de gestion de l'aire protégée. C'est l'interface entre les communes et les autres démembrements. C'est enfin le creuset de négociation entre les mairies, les partenaires techniques et financier et les ONG.

La figure ci-après présente l'organigramme du cadre institutionnel de gestion mis en œuvre.

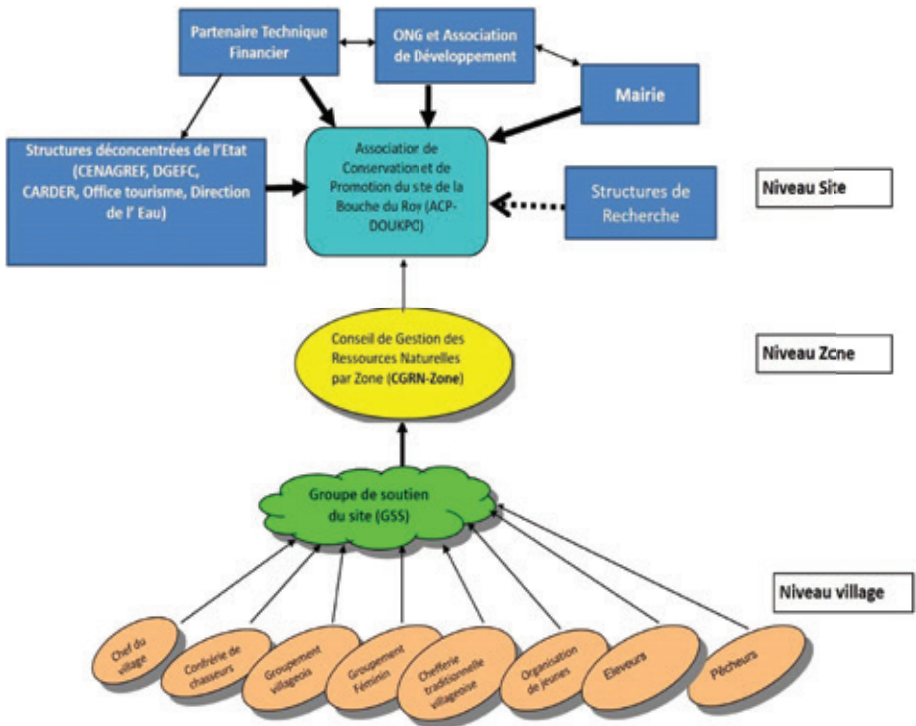


Figure : Organigramme du cadre institutionnel de gestion de l'ACCB-Bouche du Roy

Légende : CENAGREF = Centre National de Gestion des Réserves de Faune

DGEFC = Direction Générale des Eaux, Forêt et Chasse.

CARDER = Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural

S'agissant du mode de gouvernance, au vu de tout ce qui est décrit précédemment, on comprend que le mode de gouvernance appropriée est la gouvernance partagée. En effet, un ensemble d'acteurs partage ici l'autorité de décision administrative et financière. Les instances de l'autorité de décision sont alors les acteurs publics (CENAGREF, Mairie) et les populations locales représentées par l'Association de Conservation et de Promotion de l'ACCB-Bouche du Roy (ACP-DOUKPO).



9.2- Suivi-évaluation

Le système de suivi évaluation a pour but d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et à prendre les mesures correctives en cas de besoin. Le système de suivi est ici axé sur les objectifs et les résultats à atteindre. Au niveau du site de la Bouche du Roy, le système de suivi évaluation est axé sur la conservation des écosystèmes, l'éco-tourisme, la promotion d'activités génératrices de bénéfices et l'équipement en infrastructures ; avec des indicateurs qui permettent d'évaluer les trois fonctions des réserves de biosphère à savoir la conservation, le développement et l'appui logistique.



ANNEXE 1 : PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS INSCRITES AU PAGS

Rubriques budgétaires	Coût total (FCFA)
Activités de protection	31 200 000
Infrastructures et équipements	174 500 000
Recherche, Suivi et biomonitoring	51 000 000
Education et renforcement de capacité	26 000 000
Valorisation économique	92 000 000
Processus de CERTIFICATION CARBONE	66 000 000
Frais de fonctionnement et institutionnels	78 506 240
TOTAL GENERAL DU BUDGET	519 206 240

Crédit photos :Eco-Benin ONG, Julien Gerard



Contacts et information:

ecobenin@yahoo.fr - www.ecobenin.org - Tél: + 229 95285220